

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de VALENCE D'AGEN

Communauté des Communes des Deux Rives

PETR Garonne-Quercy-Gascogne

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Tarn et Garonne, représenté Michel WEILL, son Président

Le PETR – Garonne – Quercy- Gascogne, représenté par Jean-Michel BAYLET, son Président,

La Communauté de Communes des Deux Rives, représentée par Jean-Michel BAYLET, son Président,

La Commune de Valence d'Agen , représentée par Jean-Michel BAYLET, son Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'État

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan État-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Valence d'Agen, approuvé le 27/05/2019

Vu la délibération n° CP / 2023-07 / 12.05 de la Commission Permanente du 07/07/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Garonne Quercy Gascogne pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune de Valence d'Agen en date du XX/XX/XX

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Rives en date du XX/XX/XX

Vu la délibération du PETR Garonne Quercy Gascogne approuvant le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 et les dispositifs liés en date du 13/10/2023

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Tarn et Garonne en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 27/05/2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.

Est principalement concernées la commune de : Valence d'Agen.

- En actualisant les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2026 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de Tarn et Garonne (82), la Communauté de Communes des Deux Rives, le PETR Garonne Quercy Gascogne, la Commune de Valence d'Agen en y associant les services de l'État, CAUE, les Chambres consulaires, etc.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Valence d'Agen, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- le développement de l'offre d'habitat
- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le maillage des infrastructures de mobilité
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel / architectural / culturel.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'État.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie 2022/2028 du PETR Garonne Quercy Gascogne dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation

(Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

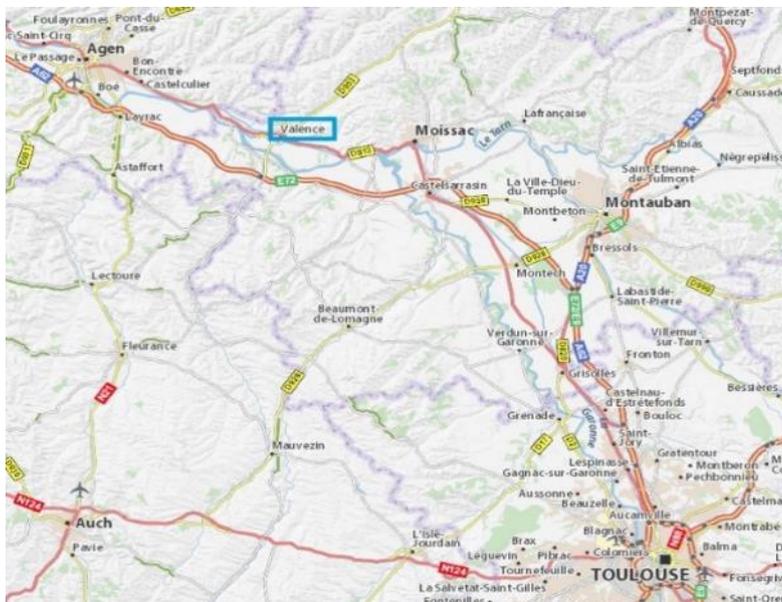
Article 2 : Contexte et enjeux

Présentation de la Commune et de son territoire

La Commune de Valence d'Agen est située dans la **vallée de la Garonne** dans le département de **Tarn-et-Garonne (82)** en région Occitanie. Elle est située à :

- 27 km d'Agen
- 46 km de Montauban
- 92 km de Toulouse

Le dernier recensement (2020) fait état de **5 233 habitants** (population totale) pour une **superficie de 1 344 hectares**.

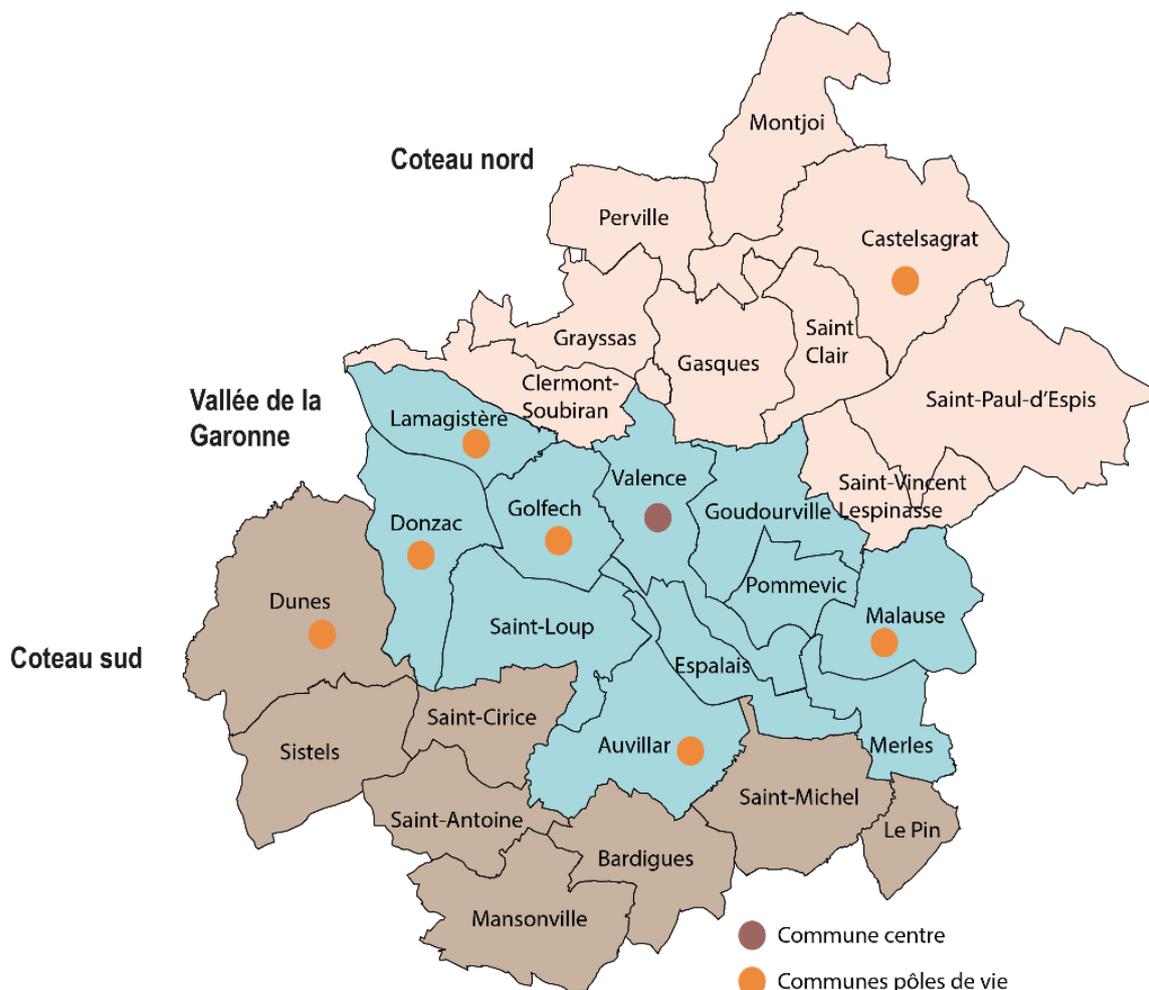


Elle est la ville centre de la **Communauté de Communes des Deux Rives** regroupant 28 communes situées dans trois départements différents (Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne et Gers) pour une population totale de **18 810 habitants (source INSEE 2020)**.

Un nombre important de petites **communes rurales** composent cette intercommunalité où près de la moitié comptent moins de 300 habitants et les communes venant juste après Valence d'Agen ont une population qui ne dépasse pas 1 500 habitants.

Plus précisément, ce sont :

- 13 communes < 300 habitants,
- 3 communes entre 301 et 500 habitants,
- 6 communes entre 501 et 1 000 habitants,
- 5 communes entre 1 001 et 1 500 habitants.



Valence d'Agen est limitrophe avec sept communes :

- Au nord : Clermont-Soubiran dans le Lot-et-Garonne (394 habitants),
- A l'est : Gasques (407 habitants), Goudourville (948 habitants), Pommevic (551 habitants) et Merle (204 habitants),
- Au sud : Espalais (396 habitants),
- A l'ouest : Golfech (1 013 habitants). (INSEE 2020)

Hormis Golfech, les communes limitrophes ne disposant d'aucun service, leurs habitants sont dépendants de Valence, dont la première ceinture représente ainsi 8 405 habitants. Selon l'INSEE, **le bassin de vie est plus large** et intègre **38 communes** pour une population de **21 500 habitants**.

Le territoire de la Communauté de Communes des Deux Rives et de la commune de Valence d'Agen a connu un développement similaire à d'autres régions rurales françaises. La richesse des terres alluviales longeant la Garonne et la topographie plane ont favorisé le développement de l'agriculture, des infrastructures de déplacements, de l'urbanisation et de l'arrivée de nouvelles activités dont la **centrale électronucléaire de Golfech**.

L'évolution démographique de la commune, légèrement **positive**, a ralenti entre 1999 et 2012. Sur la période 1999-2007, le taux de variation annuel moyen était de + **0,8%**. En revanche sur la période 2007-2012, le taux de variation annuel moyen passe à + **0,3%**.

Comme la majorité des communes de l'ensemble intercommunal, le solde naturel de Valence d'Agen est négatif, synonyme d'un vieillissement de la population non compensé par les nouveaux arrivants.

Valence d'Agen voit la tranche d'âge des 60 ans et plus croître assez fortement (1,3%/an contre une évolution globale de 0,7%/an) avec en parallèle une diminution de la tranche d'âge moins de 29 ans.

Concernant la composition de la population, 42,6% des ménages valenciens ne sont constitués que d'une seule personne. Nous assistons à un processus de desserrement des ménages où la taille moyenne d'un ménage est de 2 personnes. Sous le double effet du desserrement et du vieillissement de la population, **le poids des personnes isolées s'affirme**.

Le taux de pauvreté sur la commune de Valence d'Agen est de 21 %. Le revenu imposable par habitant est de 10 708 € alors que la moyenne de la strate se situe à 14 588 €.

La commune de Valence d'Agen compte une forte proportion de ménages précaires où 10% des ménages valenciens ont des revenus moyens déclarés inférieurs à 422€/mois.

Le taux de chômage (au sens du recensement), en baisse, est de 18,4 % sur la commune. Les moins de 24 ans sont les plus impactés avec 34,6%, également en baisse depuis 2014.

Emploi et chômage sur quatre communes de la CC2R

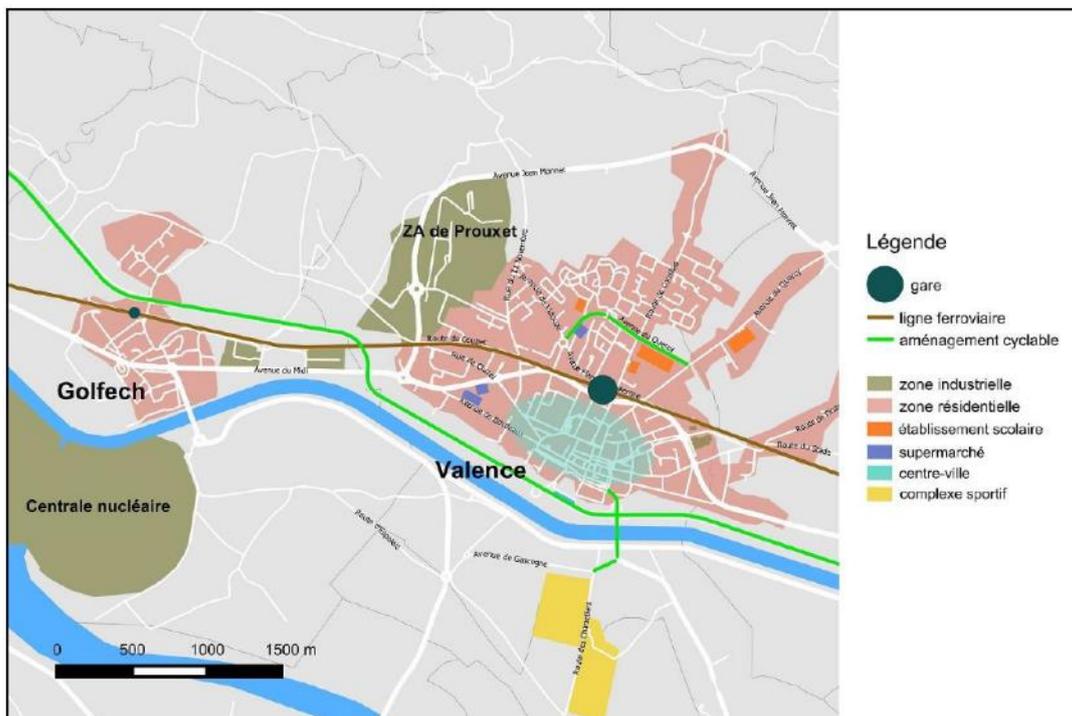
	Golfech	Pommevic	Saint-Loup	Valence	CdC des deux Rives	Tarn et Garonne
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2012	1 457	323	161	2 589	6463	86 547
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2012, en %	95	90,4	87,6	86,9	81,4	81,2
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2007 et 2012, en %	2,5	3,8	20,6	0,3	1,8	0,6
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2012	74,5	73,7	73,6	67,8	72,1	73,2
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2012	12,3	19,6	11,6	19,5	13,7	13,6

Source PLUi H – CC2R

C'est dans ce contexte que la commune de Valence d'Agen souhaite axer **ses orientations stratégiques** sur trois domaines :

- Le cadre de vie
- L'attractivité économique et touristique
- La vie locale et l'offre de services

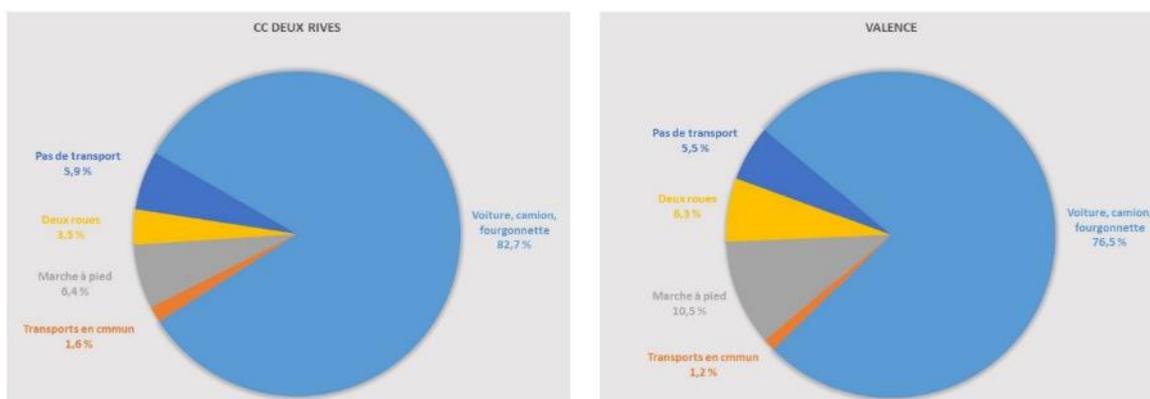
desserte permet des déplacements domicile travail vers Agen, Moissac, Castelsarrasin, Montauban ou Toulouse.



Principaux pôles générateurs de déplacements sur le secteur Valence-Golfech et accessibilité – Source PLUIh

Afin de palier à l'isolement des personnes ne disposant pas de véhicules, le **covoiturage** se développe afin de mettre en relation des conducteurs et usagers. La commune de Valence d'Agen adhère au dispositif « **Rézo Pouce** » avec l'implantation de 7 arrêts et bénéficie d'une **aire de covoiturage** (50 places à proximité de l'échangeur de St Loup). De plus, deux grands axes de la Communauté de Communes sont desservis par une **ligne de bus** les jours de marchés à Valence d'Agen.

Le contexte environnemental et social mène à une **réflexion sur la mobilité** en participant à en une étude inter EPCI à l'échelle des 4 Communautés de Communes associées (les CC du Pays de Serres, Pays de Lafrançaise, Terre de Confluence et CC2R), actuellement en phase de diagnostic pour une modification des comportements vis à vis de l'usage de la voiture. En particulier, tant dans le centre-bourg que vers les communes limitrophes de Golfech, Goudourville, Pommevic et Espalais, les **cheminements doux** (piétonniers et pistes cyclables) devront être **renforcés et sécurisés**.



Toutefois, le territoire de la Communauté de Communes ayant un caractère rural, il est **difficile de remplacer la voiture**, et ce d'autant que ce sont chaque jour des centaines de véhicules qui se dirigent vers la centrale de Golfech et de de l'usine Villeroy et Boch. Dans les prochaines années, une ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV) avec l'implantation de 2 gares à proximité de Montauban et d'Agen, devrait permettre des déplacements plus rapides aux voyageurs. Quant au covoiturage, il sera développé afin de relier les secteurs ruraux avec un élargissement des arrêts et son déploiement sur les liaisons domicile – travail.

- **Une vacance importante en centre-bourg : principal enjeu**

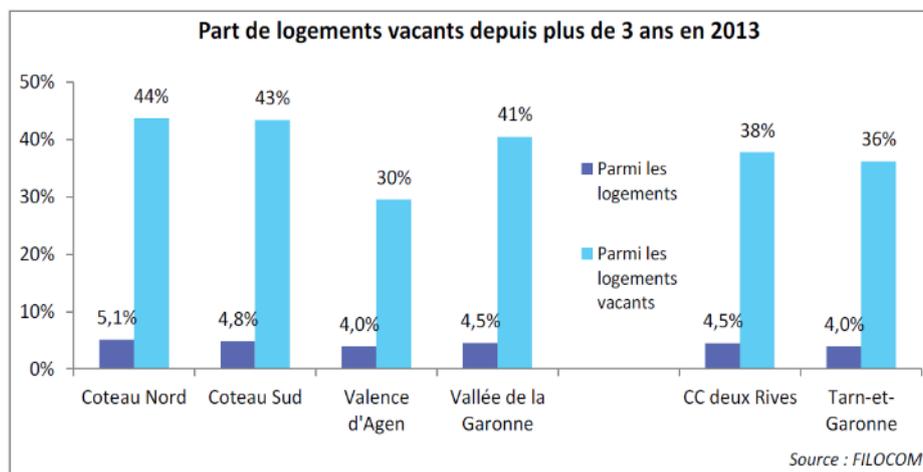
En matière d'**habitat**, il existe une quasi égalité entre propriétaires et locataires au niveau des résidences principales : 50,3 % des occupants ont le statut de propriétaire, 47,6 % sont locataires dans le parc, chiffre constant depuis 2009, dont 6,4 % locataires dans un parc HLM. A Valence d'Agen, le parc locatif **répond à une diversité de demandes** avec des profils d'âges différents. 25 % des locataires du parc privé sont âgés de 60 ans ou plus.

	< 60 % des plafonds HLM							
	Propriétaire occupant		Locatif privé		Locatif HLM SEM		Autres	
Coteau Nord	298	68%	81	18%	0	0%	59	13%
Coteau Sud	260	67%	77	20%	14	4%	37	10%
Valence d'Agen	312	31%	459	46%	125	13%	103	10%
Vallée de la Garonne	572	57%	286	29%	66	7%	75	8%
CC deux Rives	1442	52%	903	33%	205	7%	201	7%
Tarn-et-Garonne	16643	46%	12617	35%	4872	14%	1885	5%

Source PLUi H – CC2R

Une part importante de ménages précaires (312) a le statut de propriétaires occupants : 31 % des ménages sont en dessous des plafonds très sociaux. La précarité des ménages est également marquée parmi ceux ayant le statut de locataires dans le parc privé : 46 % des ménages sont en dessous des plafonds très sociaux.

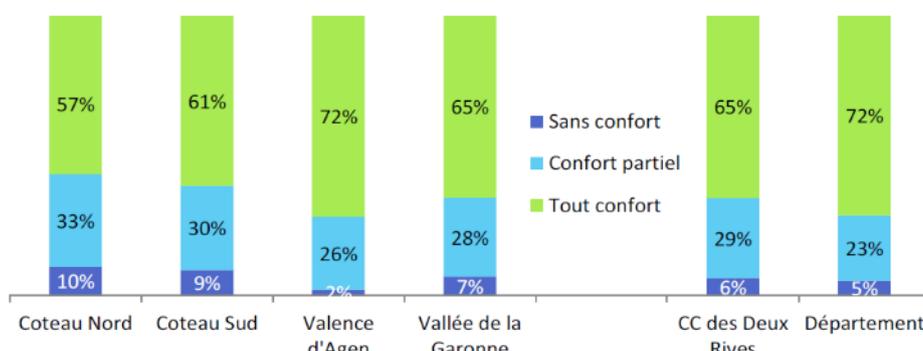
La problématique de la **vacance est dominante** en matière d'habitat sur la commune de Valence d'Agen avec un taux de **13%**, selon Filocom, en lien notamment avec une offre importante de logements locatifs avec une part importante de logement dégradés impliquant une vacance conjoncturelle importante (délais de relocation).



Source PLUi H – CC2R

Parmi les logements vacants recensés par Filocom sur la Communauté de Communes des Deux Rives, **38%** sont vacants depuis plus de 3 ans en 2013. La **vacance structurelle** représente ainsi plus de **440 logements**. Cette vacance reflète l'existence d'un parc pouvant connaître un problème d'attractivité, en raison de son **état de dégradation** du fait de son âge, ou de l'**inadéquation** de ces typologies avec la demande. Plus simplement, la vacance peut être liée à une « rétention foncière » : propriétaires ne souhaitant pas mettre en location ou vendre un bien, ne souhaitant pas le réhabiliter, blocages liés à des successions, etc. C'est **cette vacance qui représente le principal enjeu** dans le cadre d'une **politique Habitat** puisqu'elle correspond à un parc inutilisé, bien que souvent dégradé ou inadapté. Ce parc doit être considéré comme un **potentiel de développement** du nombre de résidences principales non consommateur de foncier.

Confort des résidence principales en 2013



Source PLUi H - CC2R

A Valence, bien que les logements vacants depuis plus de 3 ans ne représentent que 30% des logements vacants, le **stock de logements en vacance structurelle est important** (115 logements). La problématique de la vacance à Valence est **pointée du doigt** par les élus comme par les acteurs. Ces logements souvent vétustes ne correspondent pas aux aspirations des habitants (collectif, maisons de ville sans jardin). Une importante vacance **touche également les locaux commerciaux**, participant à la dévitalisation du centre.

Le parc de logements en situation de vacance structurelle, bien qu'ils nécessitent pour la plupart d'importants travaux avant leur remise sur le marché, représente donc un potentiel important de développement de l'offre résidentielle. Il s'agit d'une opportunité de réduire le volume de logements

à produire et donc **limiter la consommation foncière** tout en répondant aux besoins de développement de l'offre résidentielle. Par ailleurs, la **forte prédominance des petits logements** parmi ce parc doit être vue comme une opportunité de développer une offre adaptée aux débuts ou fins de parcours résidentiel.

A Valence d'Agen le parc de logements est constitué à 60 % par des logements construits avant les premières réglementations thermiques de 1974. Par ailleurs, le parc de logements sociaux est également relativement ancien puisque les deux tiers ont été construits avant 1975. Une partie du parc est donc potentiellement **énergivore**, avec un parc public qui compte 54 logements avec une étiquette énergétique E, F ou G.

A noter que **46 %** des propriétaires occupants sont **éligibles aux aides de l'État**. Précision faite qu'une opération OPAH a été menée en 1992 mais peu de programmes ont été réalisés par les propriétaires.

- **Des espaces publics de qualité**

La diversité des **espaces publics** (places, jardins publics...) et la cohabitation des différents usagers donnent de belles perspectives d'aménagement. La commune, à cet effet, dispose de places, véritables lieux de vie créatrice de lien social : place du Pigeonnier, jardin de Pontus, place Chaumeil, jardin public, allées des fontaines, bords du canal...

Exemple dans le centre ancien de Valence d'Agen d'espaces de respiration qui pourraient être à préserver pour des motifs paysagers et écologiques



L'objectif est de **créer et préserver des espaces de respiration** au sein de la zone urbaine, afin de privilégier l'aspect paysager du centre ancien. Une dynamique de valorisation de ces espaces pourrait permettre de donner un usage qualitatif, vecteur de lien social et de développement durable, tout en intégrant l'identité locale dans le développement de la commune.

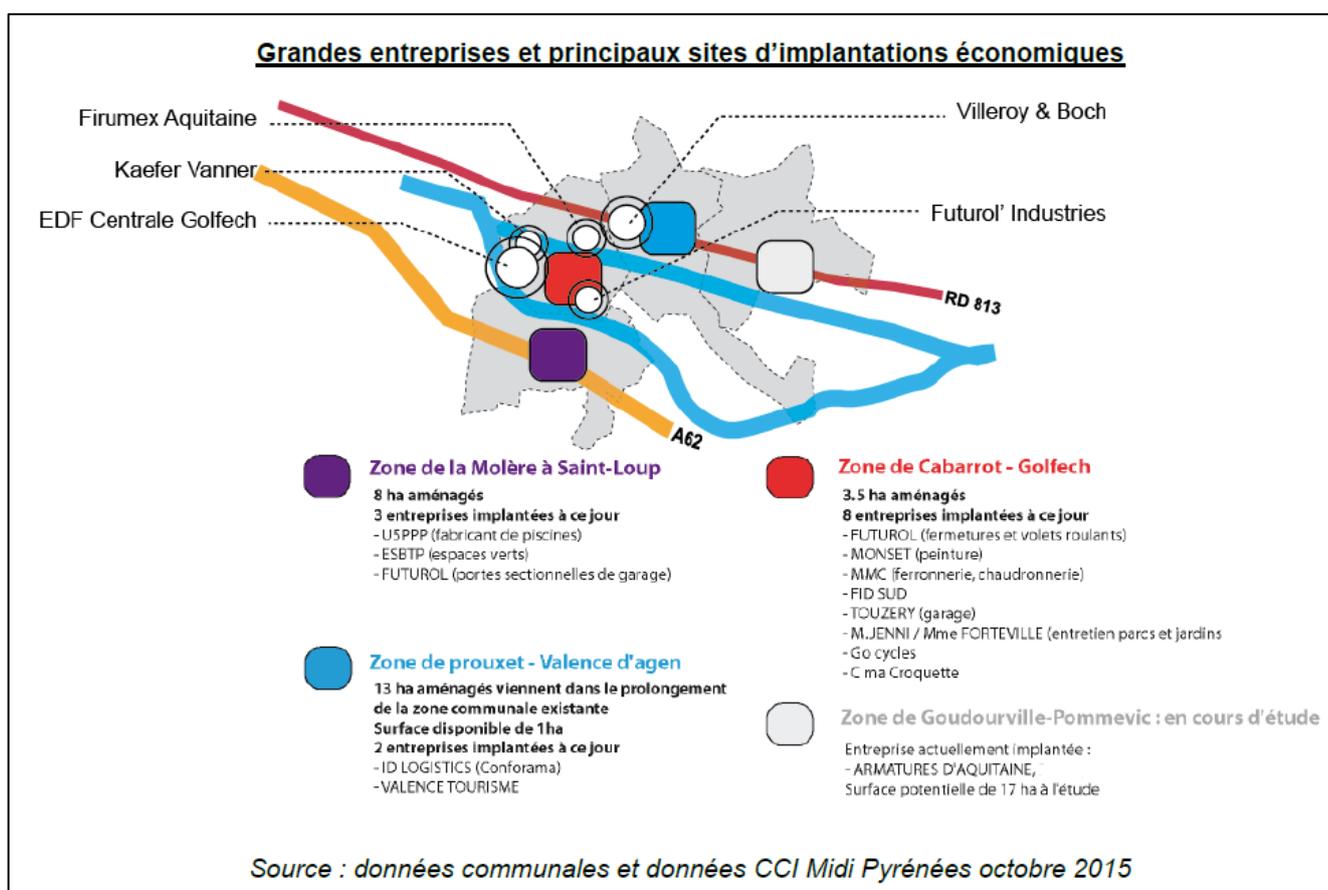
Partant du constat que la ville subit le phénomène du « **tout voiture** », la commune a engagé une démarche de **valorisation de son centre-ville** afin de reconquérir les espaces publics tout en travaillant sur des aménagements urbains et des espaces publics qualitatifs.

LE CADRE DE VIE	
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre de vie de qualité avec la présence de nombreux espaces publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de liaisons douces entre les quartiers résidentiels et le centre bourg • Omniprésence de la voiture • Importance de la vacance des logements
• OPPORTUNITÉS	• MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une gare • Proximité de la future gare LGV • Axe autoroutier à proximité 	<ul style="list-style-type: none"> • Vieillesse de la population • Phénomène de paupérisation • Parc de logements vieillissant en centre bourg • Aspiration des ménages à l'habitat pavillonnaire (recul du centre bourg)
ENJEUX : <ul style="list-style-type: none"> • Reconquérir l'habitat du centre-ville et réduire la vacance • Conforter et développer les espaces publics • Proposer une offre de logement adaptée aux besoins de la population 	

La Communauté de Communes des deux Rives se trouve au croisement de plusieurs agglomérations relativement proches géographiquement exerçant une influence sur elle. En effet, **50 % des actifs valenciens** travaillent dans une commune autre que leur commune de résidence.

- **Un dynamisme économique soutenu**

Les communes de Golfech et Valence sont au **cœur de la dynamique économique**. Valence génère plus de 2 000 emplois, avec une prédominance d'activités de commerce et de services.



La **centrale de Golfech**, constituée de deux réacteurs à eau sous pression mis en service en 1991 et 1994, est une installation nucléaire qui permet de stimuler l'activité économique et de dynamiser le territoire. Situé à 3,5 km de Valence d'Agen, elle emploie près de 950 personnes sur le site. Lors des arrêts de tranches et selon la nature des travaux, le nombre d'intervenant sur le site peut doubler. Autre entreprise génératrice d'emplois sur Valence, il s'agit de **Villeroy & Boch** spécialisée dans la céramique avec plus de 200 salariés. Au 31 décembre 2023, la commune de Valence d'Agen comptabilisait 424 **entreprises** (source INSEE 31 déc. 2020), dont 34,9 % concernant le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration.

Le territoire de la Communauté de Communes compte plusieurs **zones d'activités** sur lesquelles la **fibres optique** a été déployée. Aujourd'hui, on dénombre **3 zones importantes** :

- Zone de la Molère à St Loup, 8 ha aménagés,
- Zone de Prouxet à Valence d'Agen, 13 ha aménagés,
- Zone de Cabarrot à Golfech, 3,5 ha aménagés.

Pour accroître son attractivité, l'intercommunalité a acheté 13 hectares sur les communes de Pommevic et Goudourville pour l'aménagement d'une nouvelle zone d'activité économique (ZAE) dont les études d'impact et Loi sur l'eau sont en cours afin d'obtenir les autorisations administratives.

Les **commerces et les services** ont une place importante sur le territoire de l'intercommunalité : **70 %** des établissements du secteur du commerce relèvent du **commerce de détail**. Toutefois, du fait de sa proximité avec la commune d'Agen (30 km), ce type de commerce rencontre des difficultés. La commune est confrontée à des fermetures de commerces en centre-ville ; celles-ci sont soit liées à des difficultés à retrouver des repreneurs ou soit une attractivité insuffisante ne permettant pas d'assurer un revenu d'activité pérenne.

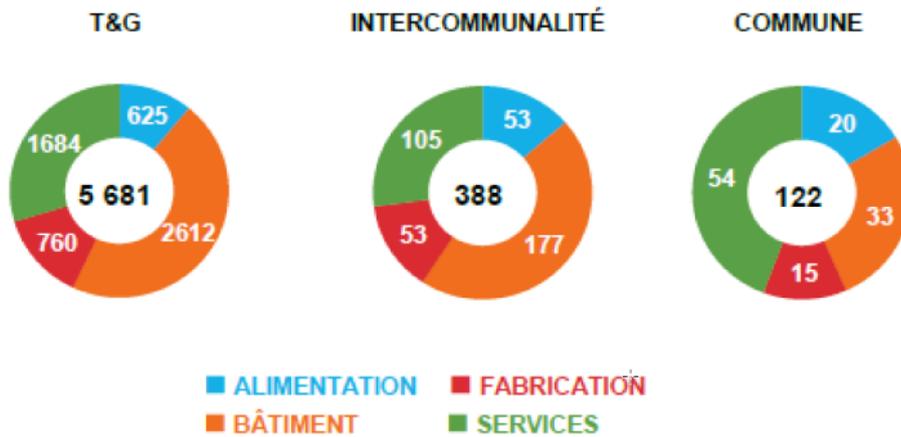
La Communauté de Communes a réalisé deux **opérations de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat** (2003 à 2006 et 2013 à 2016) afin de soutenir son commerce et son artisanat local. Différentes actions ont été menées permettant notamment d'accompagner la transmission et reprise d'entreprise. Des actions de promotion et de fidélisation ont été entreprises et se poursuivent avec l'Association des Artisans et Commerçants des Deux Rives.

La **Maison de l'Emploi, de la Formation et de l'Internet**, atout majeur pour le territoire, a été créée par la Communauté de Communes des Deux Rives en mars 2005. Elle accueille différents publics : les chefs d'entreprise, les personnels salariés ou demandeurs d'emploi ainsi que toute personne qui souhaite s'initier ou se former à internet. La formation, avec le **Centre de Formation Communautaire**, est un pôle de la MEFI. Ces locaux accueillent des organismes dispensant des formations spécifiques au nucléaire dans des salles aménagées (chantier SCN/CSQ, chantier RP) ainsi que tout type de formations dans des salles de cours équipées (vidéo projecteur, fax, connexion internet). En 2023, 235 journées de formation ont été dispensées auprès de 1 350 stagiaires.

- **Artisanat** :

En périphérie de la ville, **deux zones de chalandises** se sont développées. La première avec un Intermarché (surface de vente de 2 465 m²) où s'est implanté en 2014 un Mac Donald's. La deuxième sur le secteur « La Garenne » est située à proximité d'un quartier résidentiel où plus de la moitié de la population valencienne réside, cet ensemble commercial est composé d'un LIDL (surface de vente de 1269 m²) avec presse, coiffeur, pharmacie... Le cœur de ville est desservi par l'enseigne CASINO (surface de vente de 2 491 m²).

Répartition des entreprises par secteur d'activité pour le département du Tarn-et-Garonne, de la Communauté de Communes et de la commune de Valence d'Agen



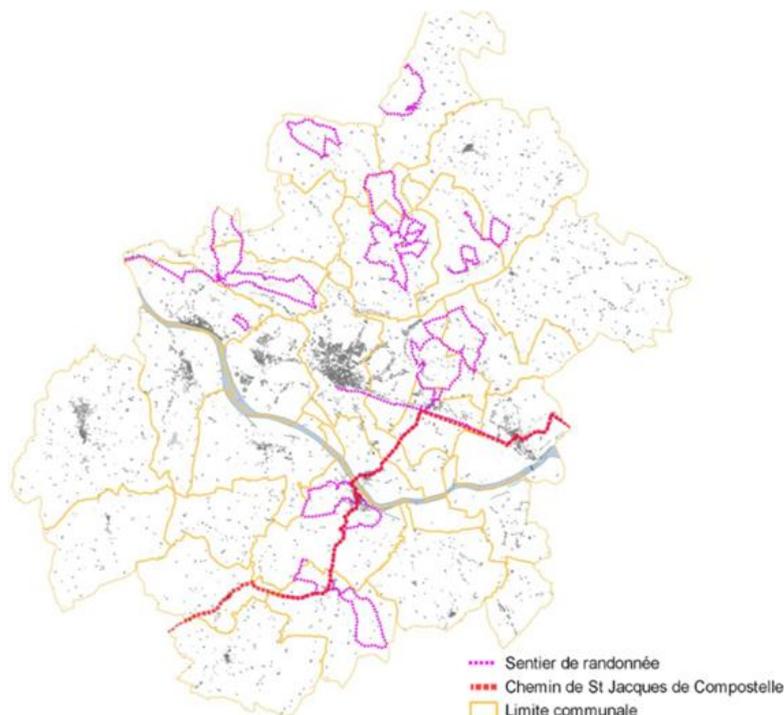
Source : CMA Tarn-et-Garonne, 2014

- **Une attractivité touristique à conforter**

L'**attractivité touristique** du territoire intercommunal apporte sa contribution à l'économie locale, grâce notamment aux grands itinéraires touristiques le traversant. Tel est le cas avec le canal du Midi et le canal de la Garonne constituant le **canal des Deux Mers** qui permettent de relier la Méditerranée à l'Atlantique. La voie verte longeant le canal latéral à la Garonne passe par Valence d'Agen et amène plus de **36 000 passages par an** (cyclistes, randonneurs) auxquels il convient de rajouter la fréquentation fluviale. En effet, plusieurs haltes nautiques longent cet axe dont ceux de Malause, Pommevic, Valence d'Agen, Golfech et Lamagistère.

La proximité du chemin de **St Jacques de Compostelle** passant notamment à Pommevic et Auvillar attire un autre type de touristes. La communauté de communes compte **19 sentiers de randonnées** aménagés à travers tout le territoire ainsi que des circuits vélo-VTT et équestres.

Cartographie des sentiers de randonnées à renforcer



Le **petit patrimoine** est dense sur la commune : chapelle de Castels, moulins inscrits aux monuments historiques, lavoirs, pigeonniers, ancien abattoirs...

Le Tourisme vert et patrimonial au sein du territoire des Deux Rives



Source : Site internet du tourisme et Tarn et Garonne²¹

L’offre d’hébergement à Valence d’Agen comprend un hôtel – restaurant (21 chambres), un camping municipal avec une aire de camping-cars attenante. Une deuxième vie a été donnée à l’ancien abattoir qui est devenu en 2020 un lieu de spectacles.

Afin de renforcer son dynamisme touristique, la Communauté de Communes dispose :

- d’une part, depuis juillet 2018, **l’office du tourisme intercommunal est à Auvillar** l’un des « **plus beaux villages de France** » avec une antenne située à Valence d’Agen.
- d’autre part, du dispositif Grand Site Occitanie de Moissac, incluant le cœur emblématique d’Auvillar.

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE	
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un bassin de vie et de consommation de 22 000 habitants • Zones d’activités reliées à la fibre optique • Présence d’une maison de l’emploi, de la formation et de l’internet • Importance du rôle économique des marchés 	<ul style="list-style-type: none"> • Importance de la vacance des commerces • Locaux commerciaux avec une faible surface disponible proposée • Équipements touristiques sous exploités
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Pôle économique et industriel important (centrale nucléaire, Villeroy et Boch) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une concurrence accrue avec la proximité d’Agen

<ul style="list-style-type: none"> • Opération de grand carénage (programme industriel de renforcement des installations de production d'électricité nucléaire) • Avantages fiscaux liés à la Zone de Revitalisation Rurale • Grand Site Occitanie avec la proximité du cœur emblématique d'Auvillar • Vélo voie verte • Petit patrimoine (lavoirs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamique commerciale fragile en centre-bourg
<p>ENJEUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la reprise de commerce et la création d'activité • Développer une offre touristique autour du canal et de l'itinérance (Saint-Jacques) 	

La commune de Valence d’Agen ainsi que la Communauté de Communes des Deux Rives **offrent des services de qualité** aux valenciens et habitants du bassin de vie.

Début 2018 a ouvert une **Maison de Santé Pluridisciplinaire** regroupant **35 professionnels** (médecins généralistes, kinésithérapeutes, infirmières, orthophonistes, sage-femme, diététicienne, podologue, pédiatre...). Des accords ont été passés avec des spécialistes extérieurs pour des consultations régulières en gastro-entérologie, ORL, ophtalmologie, cardiologie. Cet établissement est relié à un **réseau de pôles médicaux** du territoire (Golfech, Lamagistère, Dunes, Donzac).

En 2011, l’hôpital local de Valence d’Agen et la maison de retraite de Lamagistère ont fusionné. Ce **centre hospitalier des deux rives**, employant 185 agents, propose un établissement d’hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes ainsi qu’une unité spécialisée Alzheimer (96 lits à Valence d’Agen et 48 lits à Lamagistère). Un nouveau service des soins de suite et de réadaptation (SSR) de 30 lits a ouvert en 2017 et plus récemment la création d’une unité de soins de longue durée de 25 lits.

La **résidence Baliverne** quant à elle est réservée aux personnes autonomes de plus de 60 ans. Cet établissement géré par la Communauté de Communes des Deux Rives propose 44 appartements ainsi que divers services à ses résidents (restauration, animations).

Le Centre Intercommunal d’Action Sociale propose un **service de transport à la demande** pour les habitants de la Communauté de Communes des Deux Rives. L’accueil de jour du CIAS gère le transport à la demande à destination des personnes âgées et handicapées ainsi que **le portage des repas** réalisé par la cuisine centrale communautaire sur l’ensemble du territoire.

Par ailleurs, deux lignes de transport en commun par bus permettent de relier les zones urbaines à Valence d’Agen les jours de marché.

La **compétence petite enfance** est exercée par la Communauté de Communes des Deux Rives. L’offre est répartie entre une **crèche collective** située à Golfech d’une capacité de 30 places et un **multi-accueil** sur la commune de Valence d’Agen avec une capacité de 20 places. Un relais assistantes maternelles permet par ailleurs de faire le lien entre les parents et les assistantes maternelles du secteur.

Au niveau de **l’enseignement du 1^{er} degré**, la commune de Valence d’Agen dispose d’équipements de qualité (école maternelle Pierre Perret, école élémentaire Gérard Lalanne et groupe scolaire Jules Ferry) regroupant 396 élèves (effectifs rentrée 2023).

Cette compétence est partagée avec la Communauté de Communes des Deux Rives. Une école privée est également installée sur la commune comptant 101 élèves (effectifs rentrée 2023).

Des **établissements du second degré** sont à la disposition des collégiens et lycéens : le **collège Jean Rostand** situé sur la commune limitrophe de Goudourville (**834 élèves**) ainsi que le **lycée Jean Baylet d’enseignement professionnel, technologique et général** où un BTS Transports et Logistique est par ailleurs dispensé. Ce lycée a bénéficié de travaux d’extension et de restructuration où plus de **850 lycéens-étudiants** sont prévus à termes.

La jeunesse bénéficie de structures adaptées avec un **centre de loisirs** intercommunal basé à Auvillar pour les enfants de 5 à 15 ans et un **centre de vacances et de loisirs** associatif situé sur Valence d’Agen pour les 6 à 16 ans.

D’autres **services publics** sont à disposition des usagers du bassin de vie : un **centre de secours** rassemblant près de 60 pompiers bénévoles, une **gendarmerie**, le **trésor public**, le siège de la Communauté de Communes des Deux Rives...

En matière d’**activités culturelles et de loisirs**, de nombreuses possibilités s’offrent à la population valencienne.

Le **complexe Gipoulou** de Valence d’Agen abrite une **école de musique** intercommunale ainsi qu’une **école de danse** municipale. Afin de compléter ces offres, de nombreuses associations proposent des activités sportives, culturelles, de loisirs... avec des équipements appropriés comme le **complexe Évelyne BAYLET** (terrains de rugby, piste de roller, centre équestre, salle de gymnastique, gymnase, terrains de tennis ouverts et couverts...).

Une **piscine d’été** sur Valence même, gérée par la Communauté de Communes des Deux Rives, prend le relais à la fermeture estivale du **complexe nautique** de Golfech également communautaire.

Créé en 1922, le **cinéma théâtre Apollo**, géré par la mairie, est classé **Art et Essai**. Par son histoire et son cadre, cette salle est un lieu mythique pour les valenciennes et les valenciens, toutes générations confondues. La numérisation des supports et la 3D permettent de visionner des films de très bonne qualité. Les spectacles, un vendredi par mois, type « one man show » comme ceux donnés par les associations locales, les soirées à thème « ciné-conférences », « ciné-dégustations » et les après-midi « ciné-goûters » pour les plus jeunes, animent la vie de l’Apollo.

Implantée depuis 1996 rue de Cluzel, la **médiathèque** est un service public destiné à tous. Elle participe à la vie culturelle et sociale de la commune. Différentes animations sont proposées tout au long de l’année : expositions, ateliers créatifs pour les enfants... En étroite collaboration avec les écoles, elle organise également des animations scolaires.

Situé dans l’enceinte de l’office du tourisme, l’**Espace République** est un véritable outil de communication et d’animation, cet ensemble met en avant et assure la promotion d’une activité culturelle riche et variée. Valence d’Agen dispose d’un lieu adapté pour **accueillir toutes les expositions et animations** ouvertes au public. Il joue un rôle moteur dans le dynamisme de l’activité touristique et culturelle de la commune.

Enfin, la **Halle Jean BAYLET** dont la superficie est de 1 500 m² complète l’ensemble de ces équipements accueillant du public avec un usage multifonctions (sportif, culturel et animations).

VIE LOCALE ET OFFRE DE SERVICES	
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de services à la population riche (santé, petite enfance, éducation, services publics...) • Une offre culturelle et de loisirs dense et de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des locaux associatifs non optimisée
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un secteur associatif dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> • Foyers à revenus modestes
<p>ENJEUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter et moderniser les équipements structurants • Consolider le développement de la vie locale et associative 	

Vie Locale et Offre de Service



Focus sur le centre-ville :



Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

La stratégie de développement et de valorisation de la commune s'appuie sur le diagnostic et les enjeux tels que présentés.

Il s'appuie par ailleurs sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (**PLUI-H**) porté par la Communauté de Commune des Deux Rives qui a été approuvé le 6 décembre 2023.

Les enjeux repérés dans la phase d'élaboration de ce PLUI-H étaient les suivantes :

- **Répondre aux besoins des ménages** : notamment en matière d'habitat, mais aussi d'équipement et de services et réunir toutes les conditions pour accueillir de nouvelles populations à travers un parcours résidentiel.
- **Renforcer l'attractivité économique et touristique** pour maintenir et accroître la création d'emploi et de richesse sur le territoire des Deux Rives.
- **Renforcer l'armature des pôles de vie**, c'est-à-dire un ensemble de communes rurales en lien avec une commune plus importante qui regroupe les services publics et privés.

- **Continuer à offrir un cadre de vie de qualité** en portant une attention particulière à la valorisation des ressources (naturelles, agricoles, forestières), des paysages, du patrimoine et la maîtrise de l'urbanisation.

Dans la continuité de ce document phare, la stratégie de développement et de valorisation du territoire de la commune de Valence d'Agen s'articule autour de **trois axes stratégiques**.

Axe stratégique 1 : OFFRIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

L'enjeu est de reconquérir les logements vacants et de diversifier l'offre de logements afin qu'elle corresponde aux besoins des ménages tout en prenant en compte des spécificités de certains publics (précarité, ménages vieillissants...).

L'usage de la voiture doit par ailleurs être atténué, gérer le stationnement afin de limiter son emprise dans le centre-ville.

Axe stratégique 2 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

L'enjeu est de maintenir l'attractivité du territoire, aussi bien au niveau économique que touristique, afin d'accueillir des commerces et des entreprises permettant d'offrir de l'emploi aux habitants.

Avec l'implantation du nouvel office de tourisme sur Auvillar et son intégration au label Grands Sites en Occitanie (GSO Moissac-Auvillar-Lauzerte), la stratégie de développement touristique pourra être revue avec le bureau relais sur la commune de Valence d'Agen.

La richesse de son petit patrimoine n'est pas exploitée de manière optimale. La mise en valeur des lavoirs pourrait être développée avec par exemple de réhabilitation et la création de circuits de visites.

Axe stratégique 3 : ANIMER LA VIE LOCALE ET CONSOLIDER L'OFFRE DE SERVICES

L'enjeu est de maintenir un niveau de service et d'infrastructures afin de consolider et attirer de nouvelles populations.

Parallèlement et en cohérence avec le Contrat Bourg Centre, la Ville de Valence est lauréate du dispositif « Petite Ville de demain » (convention d'adhésion du 08 juillet 2021) pour lequel la convention « Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT) s'articule autour de 6 axes stratégiques suivants :

- Axe 1 – Réinvestir l'Habitat pour une nouvelle attractivité
- Axe 2 – Pour un développement de l'économie et du commerce des pôles de vie.
- Axe 3 – Valoriser la culture et le patrimoine comme facteur d'attractivité du territoire.
- Axe 4 – Poursuivre l'innovation et la qualification des services ;
- Axe 5 – Planifier un schéma des mobilités et des stationnements.
- Axe 6 – Intégrer la dynamique des paysages et de l'adaptation climatique dans le projet urbain.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2026 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET DE VALORISATION		Court terme 2019-2021	Moyen terme 2022-2025	Long terme Au-delà de 2025
Axe stratégique 1 : OFFRIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ				
ACTION 1.1. VALORISER ET PARTAGER LES ESPACES PUBLICS	1.1.1 Réhabiliter le secteur Chaumeil		<i>en cours</i>	<i>phase d'études</i>
	1.1.2 Aménager le parvis et le jardin public	<i>achevée</i>		
	1.1.3 Mettre en valeur les espaces publics		<i>en cours</i>	
	1.1.4 Sécuriser la rue du 11 novembre		<i>en cours</i>	
ACTION 1.2. RÉDUIRE LA VACANCE EN PROPOSANT UNE OFFRE RÉSIDENTIELLE DE QUALITÉ	1.2.1 Réaliser des études préalables, un diagnostic, des actions de communication		<i>en cours</i>	
	1.2.2 Mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat		<i>phase études</i>	
	1.2.3 Mettre en place une opération de restauration immobilière		<i>phase études</i>	
	1.2.4 Développer les résidences seniors		<i>en cours</i>	
Axe stratégique 2 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE				
ACTION 2.1. SOUTENIR LE COMMERCE DE PROXIMITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	2.1.1 Créer et animer un observatoire de la commercialité		<i>en cours</i>	
	2.1.2 Reconquérir les espaces commerciaux		<i>en cours</i>	
	2.1.3 Développer des actions de dynamisation commerciale	<i>en cours</i>	<i>en cours</i>	<i>en cours</i>
	2.1.4 Étendre et réhabiliter le centre de formation communautaire	<i>achevé</i>		
ACTION 2.2. PROMOUVOIR LE TERRITOIRE	2.2.1 Réhabiliter le camping		<i>en cours</i>	
	2.2.2 Valoriser les lavoirs et création d'un circuit			<i>phase études</i>
	2.2.3 Mettre en valeur le moulin de Castels			<i>phase études</i>
	2.2.4 Mettre en valeur le site de l'ancien abattoir		<i>en cours</i>	
	2,2.5 Valoriser et réhabiliter le Port Canal		<i>phase études</i>	
Axe stratégique 3 : ANIMER LA VIE LOCALE ET CONSOLIDER L'OFFRE DE SERVICES				
	3.1.1 Réhabiliter la Halle Jean Baylet		<i>en cours</i>	

ACTION 3.1. SE DOTER D'ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS	3.1.2 Réhabiliter la salle Gipoulou		<i>en cours</i>	
	3.1.3 Réhabiliter et moderniser le cinéma	<i>supprimées</i>		
	3.1.4 Réhabiliter et moderniser la médiathèque			<i>phase études</i>
	3.1.5 Réhabiliter le stade et ses aménagements périphériques		<i>en cours</i>	
	3.1.6 Étendre la maison de santé		<i>en cours</i>	
	3.1.7 Créer un multi-accueil		<i>en cours</i>	
	3.1.8 Réaliser un club house au stade	<i>achevée</i>		
ACTION 3.2. ACCOMPAGNER LA VIE ASSOCIATIVE	3.2.1 Rendre accessible les bâtiments associatifs		<i>en cours</i>	
	3.2.2 Étendre l'offre et mutualiser les locaux associatifs		<i>en cours</i>	

En noir : maîtrise d'ouvrage communale - En orange : maîtrise d'ouvrage communautaire.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- **du territoire communautaire de la Communauté de communes des Deux Rives**

Les axes stratégiques définis dans le cadre du présent contrat sont en cohérence avec ceux définis par la CC2R, soit au travers de ses compétences propres, soit de ses interventions en direction des communes de son ressort, qu'il s'agisse :

- **de l'attractivité économique et touristique**, avec :
 - l'aménagement de zones d'accueil des entreprises (3 existantes et 1 en cours d'aménagement) ;
 - la mise à disposition aux industriels d'un centre de formation communautaire adaptable à tous les besoins ;
 - la réalisation d'un office de tourisme communautaire facilitant la mise en réseau des professionnels du tourisme
- **de la vie locale et de l'offre de services**, avec les compétences prises par la communauté sur :
 - la **santé**, avec une maison de santé pluridisciplinaire en réseau avec les maisons de santé communales ;
 - la **petite enfance**, avec une crèche, une halte-garderie, un centre de loisirs intercommunal ;
 - **l'éducation**, avec la maîtrise d'ouvrage assurée sur les établissements scolaires du territoire ;

- le soutien au milieu associatif, qu'il soit sportif, culturel, de loisirs...
- **d'offrir un cadre de vie de qualité**, par une requalification des espaces publics, la reconquête de l'habitat des centres-bourgs ou des équipements communautaires (piscines, squash, piste de roller, etc.).

- **du territoire de projet du PETR Garonne Quercy Gascogne**

Le PETR Garonne Quercy Gascogne rassemblant les 6 Communautés de communes de l'Ouest du département et 139 communes, offre un appui à l'ingénierie territoriale de ses collectivités, principalement pour la mobilisation des subventions publiques en faveur des projets locaux.

Le PETR constitue le cadre des contractualisations à son échelle des politiques de développement local menées par l'État, la Région (également autorité de gestion de fonds Europe) ou le Département.

Le projet de territoire 2021-2027 du PETR (adopté en décembre 2022) constitue le socle stratégique des contrats du PETR signé avec les partenaires financiers, qui accompagnent le développement de notre territoire.

4 types de contrats sont ainsi animés par le PETR :

- Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 de la Région (*approuvé en Commission Permanente de la Région le 7/07/2023*) entre la Région, le PETR et ses 6 communautés de Communes, et le Département signé le 23/02/2024,
- Le Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) 2021-2026 de l'État (dénommé Contrat de Relance et de Transition Écologique à sa signature), signé fin 2021 entre l'État, le PETR et le Département,
- Les programmes Européens : programme LEADER 2014-2022 (en cours d'achèvement) et le futur programme LEADER 2023-2027, priorité 5 FEDER 2021-2027 nouveau dispositif en lien avec le CTO,
- Le contrat Territoire d'industrie Phase 2 - 2023-2027 à l'échelle de l'interdépartementale Gers-Tarn et Garonne (2 PETR) initié par l'État et copiloté avec la Région.

Le dispositif des contrats « Bourgs-Centres » de la Région est un sous ensemble du Contrat Territorial Occitanie (CTO) Garonne Quercy Gascogne, et en parallèle le dispositif État des Petites Villes de Demain est lié au CRTE Garonne Quercy Gascogne. Le PETR est associé à la signature des contrats des communes engagées dans ces démarches qui le sollicitent, ces dispositifs rejoignant les 4 défis de la stratégie du projet de territoire du PETR, à savoir :

- Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale,
- Garantir une accessibilité renforcée aux services,
- Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en profitant des atouts du territoire,
- Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- **du territoire communautaire de la Communauté de communes des Deux Rives**

Appui en termes d'ingénierie et de soutien financier via notamment la mobilisation de fonds de

concours.

- **du territoire de projet du PETR Garonne Quercy Gascogne**

Pour cette seconde génération des contrats « Bourgs-Centres ou pour les nouveaux contrats qui seraient signés, le PETR continuera à apporter son soutien en ingénierie aux collectivités et porteurs de projets concernés.

Pour la mise en œuvre des contrats « Bourgs-Centres » (après leur signature), cet appui portera sur :

- L'aiguillage dans les dispositifs financiers ou les partenaires techniques à consulter,
- L'optimisation des plans de financement des opérations projetées pour mobiliser au mieux les subventions publiques,
- Leur inscription dans les programmations annuelles des contrats et le suivi des acquisitions de subventions,
- L'orientation de certaines opérations vers l'éligibilité à des fonds Europe (LEADER / FEADER / FEDER (Priorité 5 ou autre),
- Conseils sur les dossiers de subvention État, Région, Europe,
- Pour certains porteurs nécessitant un accompagnement initial, plus ciblé, le PETR peut également solliciter ses partenaires de l'Adefpat ou du DLA 82 pour enclencher une formation-développement (individuelle ou collective).

Cet accompagnement se fait en appui et en lien étroit avec chaque développeur territorial des Communautés de communes du PETR.

Chaque opération sollicitant une subvention de la Région, de l'État, du département ou de l'Europe lié aux contrats animés par le PETR **doit être connue et inscrite dans les programmations examinées annuellement avec les financeurs**. Il est important de transmettre une copie du dossier de subvention déposé auprès des financeurs au PETR, pour s'assurer de cette inscription.

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain »

Pour la commune de Valence d'Agen et la Communauté de Communes des Deux Rives, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Élaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des

Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département de Tarn et Garonne et modalités d'intervention et contributions du Département de Tarn et Garonne

Le département de Tarn-et-Garonne est un partenaire historique des politiques territoriales contractuelles.

Le dispositif bourg centre constitue un des volets du contrat territorial Occitanie pour la période 2022/2028.

Le Département apportera sa contribution à la mise en œuvre des programmes portés par les communes bourg-centre, dans le cadre de ses dispositifs d'aides en vigueur.

En effet, conforté par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dans son rôle de garant des solidarités territoriales, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a défini un ensemble de politiques d'aides en faveur des communes et communautés de communes. Dans le cadre du contrat bourg-centre, les politiques mobilisables relèvent de plusieurs domaines. Ces politiques sont présentées de manière exhaustive dans le guide des aides départementales – édition 2023.

En outre, pour chacun des projets mentionnés dans le Contrat-cadre d'une part et les programmations annuelles d'autre part, chaque maître d'ouvrage devra saisir spécifiquement le Conseil départemental pour un accompagnement technique et financier. Cet accompagnement se fera selon les stratégies et dispositifs en vigueur au moment du dépôt de la demande. En aucun cas, la signature du contrat-cadre ne vaut approbation et engagement de la collectivité départementale à l'accompagnement des projets.

- Soutien à l'ingénierie territoriale

Le Département pourra mobiliser des moyens en matière d'ingénierie pour définir, piloter, animer le contrat bourg-centre. L'intervention du Département s'envisage selon la politique en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention.

- Assistance technique gratuite

Le Département pourra déployer en outre une assistance technique départementale gratuite au montage de projet des communes et communautés de communes et ce conformément au décret du 14 juin 2019 rendant éligibles à ce dispositif les communes de moins de 5000 habitants et les communautés de communes de moins de 40 000 habitants. La régie Tarn-et-Garonne Conseils collectivités est en mesure de proposer un panel de missions d'assistance à la carte dans la limite d'un plafond d'interventions de 10 jours, autour d'une opération (bâtiment, aménagement de village, équipement sportif, assainissement ...). Par ailleurs, la régie pourra apporter une aide méthodologique et des conseils autour de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

- Contrat d'équipement avec les communes et communautés de communes

Le Département est un partenaire historique des collectivités locales en Tarn-et-Garonne et dispose d'un large panel de politiques de soutien à l'investissement dont les régimes d'aides varient en fonction de la nature des travaux, du nombre d'habitants et du potentiel fiscal de la commune d'implantation du projet. Aussi, les communes et communautés de communes ont la possibilité de solliciter un accompagnement financier du Département dans le cadre d'un contrat d'équipement, sur une durée de 3 à 5 ans. Le plan de relance départemental voté le 27 octobre 2021 prévoit un régime de bonification des aides pour tous les projets mis en contrat selon les dispositions en vigueur au moment

du dépôt de la demande de subvention.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 6 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres.

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Énergie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Énergie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique. Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Énergie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en

projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'État.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques

ARIS

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a souhaité créer en 2020 l'Agence Régionale des Investissements Stratégiques (ARIS), afin de relocaliser en Occitanie des activités ou savoir-faire clés indispensables, assurer l'autonomie de la région sur le plan économique, accélérer la transition écologique du territoire et favoriser l'émergence de l'économie de demain.

Créée pour répondre aux enjeux forts de relocalisation et de souveraineté mis en exergue par la crise COVID, l'ARIS va permettre d'accompagner les meilleurs projets des entreprises d'Occitanie de nature à renforcer l'autonomie et la résilience des filières industrielles stratégiques, tout en développant les filières d'avenir.

L'ARIS va permettre de soutenir des projets en particulier dans les secteurs clés de la santé, l'alimentation, les transports intelligents, la transition climatique et le numérique... en devenant actionnaire d'entreprises régionales sur des projets de création, de diversification, de développement ou de transformation avec des solutions de portage immobilier : mobilisation de fonds propres ou quasi fonds propres et constitution de sociétés de projets.

L'objectif de la Région est de permettre aux entreprises locales de développer sur le sol régional, les activités dont nous avons besoin.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle

accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Valence d'Agen et la Communauté de Communes des Deux Rives.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune Valence d'Agen - Bourg-Centre
- La Communauté de Communes des Deux Rives,
- le PETR Garonne Quercy Gascogne,
- la Région OCCITANIE,
- le Département Du Tarn et Garonne.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Valence d'Agen (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Michel WEILL

Carole DELGA

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- *Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.*
- *Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :*
 - o *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
 - o *Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;*
 - o *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

Axe 1	Fiche action 1.1.
OFFRIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ	VALORISER ET PARTAGER LES ESPACES PUBLICS
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Subissant le phénomène du « tout voiture », la commune a engagé une démarche de valorisation de son centre-ville afin de reconquérir les espaces publics. Bien que la commune bénéficie d'un cadre de vie de qualité avec la présence de nombreux espaces, ils doivent toutefois être préservés et confortés .	
Objectifs stratégiques	
- Valoriser l'attractivité du centre-ville - Favoriser le partage des espaces publics en fluidifiant la circulation - Conserver et mettre en avant les espaces verts - Sécuriser les grands axes non reliés au centre-bourg	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.1.1 : Réhabiliter le secteur Chaumeil

Descriptif : Afin de valoriser l'attractivité de son centre-ville, le secteur de la place Jean-Baptiste Chaumeil sera réhabilité. Seront par ailleurs délimités les emplacements réservés pour chaque usager (véhicules, piétons...).

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4.

Maître d'ouvrage : Commune de Valence d'Agen

Coût estimatif :

Revêtement et végétalisation de la place : 120 000 € HT

Trottoirs intérieurs : 137 000 € HT

Mobilier urbain : 20 000 € HT

Aire de jeux : 60 000 € HT

Aménagement de la rue Auguste Grèze : 400 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

2024 (Rue Auguste Grèze)

2025 (réaménagement de la Place Chaumeil)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Département, DDT, CAUE, PETR

Partenariat financier : État, Région, Département, Communauté de Communes



Projet 1.1.2 : Aménager le parvis et le jardin public

Descriptif : Le jardin public étant en continuité de l'aménagement récent du parvis de l'hôtel communautaire, il bénéficiera d'un agencement lui permettant de s'intégrer pleinement dans ce nouvel environnement.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de Deux Rives

Coût estimatif :

Travaux : 120 000 € HT

Mobilier urbain : 40 000 € HT

Aire de jeux : 30 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

2019

2020

2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : interne

Partenariat financier : État, Région, Département



Réalisée

Projet 1.1.3 : Mettre en valeur les espaces publics (jardin de Pontus, jardin japonais et cressonnière)

Descriptif : La diversité des espaces publics et leur proximité avec des équipements publics en font un véritable atout. Ces espaces doivent être valorisés afin de développer de véritables lieux de lien social et favoriser une mixité générationnelle.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4, 6.

Maître d'ouvrage : Commune de Valence d'Agen

Coût estimatif :

220 000€/HT : Skatepark ,pumptrak au jardin Pontus)

Autres actions : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

2024 : travaux en cours (Skatepark ,pumptrak au jardin Pontus)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : interne, PETR

Partenariat financier : État, Région (suivant dispositifs en vigueur), Département, Communauté de Communes



Axe 1	Fiche action 1.2.												
OFFRIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ	RÉDUIRE LA VACANCE EN PROPOSANT UNE OFFRE RÉSIDENIELLE DE QUALITÉ												
PRESENTATION DE L'ACTION													
Contexte													
<p>En matière d'habitat, la vacance des logements est une véritable problématique, et ce principalement dans le centre-ville. Le stock de logements en vacance structurelle est important reflétant le manque d'attractivité des biens du fait de leur état ou de leur inadéquation à la demande (ménages précaires, population vieillissante).</p>													
Objectifs stratégiques													
<ul style="list-style-type: none"> - Revitaliser le centre-ville - Lutter contre la vacance - Encourager les actions de rénovation - Offrir des logements adaptés au marché local 													
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES													
<p>Projet 1.2.1 : Réaliser des études préalables, un diagnostic et des actions de communication</p> <p>Descriptif : Réaliser une étude détaillée en matière d'habitat sur l'ensemble de la communauté, dont Valence d'Agen, afin de repérer les besoins et mettre en place une stratégie cohérente au travers d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat qui a démarré en fin 2023.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert 4.</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de Communes des Deux Rives</p> <p>Coût estimatif : A déterminer</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024 Étude prépositionnelle habitat 2025-2028 OPAH</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Cabinet d'étude, DDT, PDLHI, CAF, Adil 82, CAUE, PETR Partenariat financier : État, Département, ANAH, Banque des territoires</p>	<p style="text-align: center;">Part de logements vacants depuis plus de 3 ans en 2013</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Zone</th> <th>Parmi les logements</th> <th>Parmi les logements vacants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CC deux Rives</td> <td>4,5%</td> <td>38%</td> </tr> <tr> <td>Tarn-et-Garonne</td> <td>4,0%</td> <td>36%</td> </tr> <tr> <td>Valence d'Agen</td> <td>4,0%</td> <td>30%</td> </tr> </tbody> </table>	Zone	Parmi les logements	Parmi les logements vacants	CC deux Rives	4,5%	38%	Tarn-et-Garonne	4,0%	36%	Valence d'Agen	4,0%	30%
Zone	Parmi les logements	Parmi les logements vacants											
CC deux Rives	4,5%	38%											
Tarn-et-Garonne	4,0%	36%											
Valence d'Agen	4,0%	30%											

Projet 1.2.2 Mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat

Descriptif : mise en place d'une **opération programmée d'amélioration de l'habitat** (OPAH) sur les bases des conclusions et des objectifs de l'étude pré-opérationnel habitat menée en préalable qui démarrera en 2022.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes des Deux Rives

Coût estimatif : A déterminer

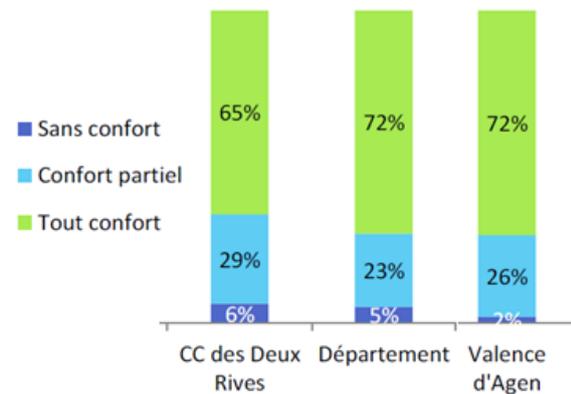
Calendrier prévisionnel :

2024 Étude prépositionnelle habitat
2025 - 2028 OPAH à la suite de l'étude pré-opérationnelle habitat

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Cabinet d'étude, DDT, PDLHI, CAF, ADIL 82, CAUE, PETR
Partenariat financier : État, Département, ANAH, Banque des Territoires

Confort des résidence principales en 2013



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- Evolution du nombre de logements vacants
- Taux de vacance
- Nombre de logements vacants à réhabiliter
- Nombre de logements seniors créé
- Indicateurs liés à l'OPAH :
 - Taux de réalisation de la convention
 - Nombre de dossiers par propriétaires occupants / propriétaires bailleurs
 - Coût moyen des subventions

Axe 2	Fiche action 2.1.
RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE	SOUTENIR LE COMMERCE DE PROXIMITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune de Valence d'Agen bénéficie d'un bassin de vie et de consommation de 22 000 habitants. Les activités de commerce et de service occupent une place importante dans le développement économique du territoire. Toutefois, compte tenu de la proximité avec Agen, ce secteur rencontre des difficultés avec notamment des fermetures de commerces en centre-ville.</p> <p>La centrale électronucléaire de Golfech, employant près de 1 000 personnes, connaît une période de travaux de grand carénage s'étendant de 2020 à 2024. Cet immense chantier de maintenance a un impact sur l'emploi avec à minima 120 emplois à créer devant bénéficier de formations spécifiques. Lors des temps forts du chantier « grand carénage », la population amenée à intervenir sur la centrale, doublera passant à 2 000 avec les salariés d'entreprises sous-traitantes.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville - Accompagner la création et la reprise d'activité - Lutter contre la vacance des locaux commerciaux - Être acteur du grand carénage de la centrale électronucléaire 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.1 : Créer et animer un observatoire de la commercialité</p> <p>Descriptif : La mise en place d'un observatoire de la commercialité permettra une analyse des établissements commerciaux et artisanaux et facilitera la connaissance du marché de l'immobilier commercial.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6.</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de Communes des Deux Rives</p> <p>Coût estimatif : En cours d'évaluation</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024 - Études 2025 – 2028 mise en place du dispositif</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Association des commerçants, chambres consulaires Partenariat financier : État, Département, CDC</p>	  Chambres de Métiers et de l'Artisanat <hr style="width: 20%; margin: auto;"/> <i>Tarn-et-Garonne</i>

Projet 2.1.2 : Reconquérir les espaces commerciaux

Descriptif : Il s'agira sur les communes de la communauté de reconquérir des friches commerciales ou industrielles dont le but est de les réhabiliter afin de pouvoir les louer à des commerçants ou industriels.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 5, 6.

Maître d'ouvrage : Ville de Valence d'Agen

Coût estimatif : A déterminer

Calendrier prévisionnel :
2024 Études en Cours

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Association des commerçants, chambres consulaires, EPF, PETR

Partenariat financier : État, Département, Région / Banque des Territoires



Projet 2.1.3 : Développer des actions de dynamisation commerciale

Descriptif : Il s'agira par entremise de l'association des commerçants et des artisans des deux rives de dynamiser la vie commerciale du territoire communautaire, en particulier sur Valence d'Agen.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 5, 6.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes des Deux Rives et Association des Commerçant et Artisans des Deux Rives

Coût estimatif : A déterminer

Calendrier prévisionnel :
2024 – action en cours

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Association des commerçants, chambres consulaires, Communes

Partenariat financier : État, Communauté de Communes des Deux Rives



Les domaines d'interventions de l'association AC2R :

Animations commerciales

Communication

Actions structurantes

Événementiels

Projet 2.1.4 : Etendre et réhabiliter le centre de formation communautaire

Descriptif : Le centre de formation communautaire rattaché à la maison de l'emploi, de la formation et de l'internet assure pour le compte des entreprises du secteur la mise en œuvre de formations diverses. L'opération du grand carénage de Golfech va générer auprès des entreprises sous-traitantes du CNPE un besoin accru de formations qualifiantes.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes des Deux Rives

Coût estimatif :

Maîtrise d'œuvre : 50 000 € HT

Extension en vue de la création d'un nouvel atelier : 210 000 € HT

Extension en vue de la création d'une nouvelle salle de cours : 220 000 € HT

Re cloisonnement des locaux actuels : 120 000 € HT

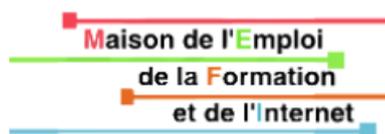
Calendrier prévisionnel :

2020-2021 : Réalisée

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CNPE Golfech, chambres consulaires, PETR

Partenariat financier : État (Territoire d'Industrie 32/82), Département, Région (Territoire d'Industrie 32/82),



Réalisée



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- Evolution du nombre de locaux commerciaux vacants
- Taux de vacance commerciale
- Nombre de locaux commerciaux vacants réhabilités
- Nombre de création / reprise d'entreprises
- Nombre d'emplois créés
- Nombre de formations, nombre d'agents formés

Axe 2	Fiche action 2.2.
RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE	PROMOUVOIR LE TERRITOIRE
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les grands itinéraires touristiques (canal des deux mers, chemins de St Jacques de Compostelle) et le petit patrimoine, le label Grand Site Occitanie Moissac-Auvillar-Lauzerte, sont des atouts à mettre en avant afin de promouvoir le territoire et attirer les touristes pour les inciter à passer un court séjour sur la commune. C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes s'est doté d'un office de tourisme à rayonnement intercommunal, sur la commune d'Auvillar classé parmi les plus beaux villages de France.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer une offre touristique autour du canal des deux mers et de l'itinérance - Inciter le touriste à entrer en ville - Proposer une offre d'hébergement et des équipements adaptés aux touristes 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.1 : Réhabiliter le camping</p> <p>Descriptif : Le camping municipal « Val de Garonne » a une double vocation : touristique grâce à la voie verte du canal et économique grâce à l'accueil de personnel lors des arrêts de tranche à la centrale de Golfech. S'agissant du seul équipement sur le territoire intercommunal, il convient de le réhabiliter afin d'obtenir un classement et de proposer des équipements adaptés à la clientèle.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Valence d'Agen</p> <p>Coût estimatif : Installation de cabanes bois : 100 000 € HT Réhabilitation sanitaires : 150 000 € HT Création d'un espace convivialité : 75 000 € HT Réfection des allées : 75 000 € HT Création abris vélos : 50 000 € HT Mise en place de jeux enfants : 40 000 € HT Délimitation des emplacements : 20 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024 - En cours</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : ADT, Office du tourisme intercommunal, CNPE (grand carénage), PETR Partenariat financier : État, Département, Communauté de Communes.</p>	 

Projet 2.2.2 : Valoriser les lavoirs et création d'un circuit

Descriptif : La commune de Valence d'Agen abrite trois lavoirs dont **deux inscrits** à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Ces sites doivent être valorisés et la création d'un circuit permettra de faire découvrir ce petit patrimoine aux touristes en particulier ceux fréquentant la vélo voie verte du canal des deux mars qui passent à proximité et leur permettra en outre de découvrir le centre-ville.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6.

Maître d'ouvrage : Commune de Valence d'Agen

Coût estimatif :

Restauration lavoirs : 150 000 € HT

Signalétique sur sites : 6 000 € HT

Réalisation plaquette : 4 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

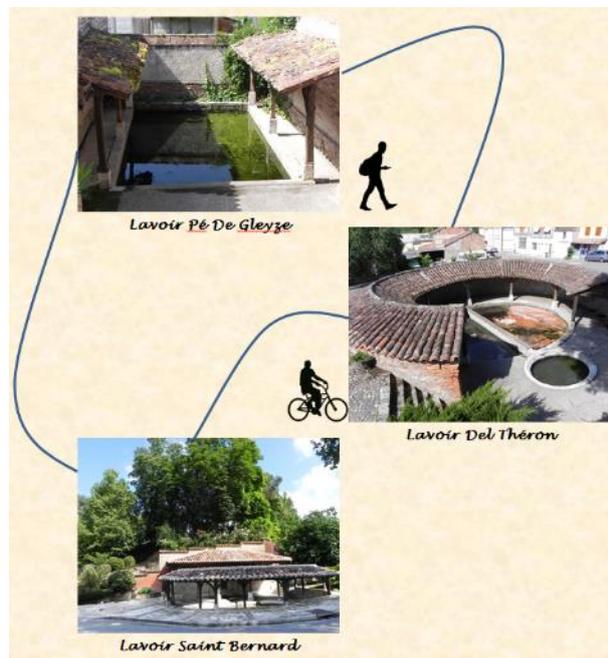
2024 :Tranche 1

2025 :Tranche 2

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DRAC, ADT, Office du tourisme intercommunal, AC2R, PETR

Partenariat financier : État, Région (sous réserve des dispositifs en vigueur), Département, Communauté de Communes, Europe (potentiel éligible LEADER)



Projet 2.2.3 : Mettre en valeur le moulin de Castel

Descriptif : La Communauté de Communes des Deux Rives est propriétaire, au lieu-dit Castel sur la commune de Valence d'Agen, de l'ancien moulin mis hors d'air et hors d'eau dans le souci de porter témoignage aux jeunes générations des métiers d'antan. La communauté de communes entend réhabiliter cet ouvrage qui s'inscrira dans le prolongement de la mise en valeur de son musée de la ruralité et des métiers anciens de Donzac.

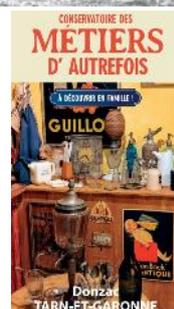
Référentiel territorial du Pacte Vert : 6.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes des Deux Rives

Coût estimatif : A déterminer

Calendrier prévisionnel :

2025 - Études pré-opérationnelles



<p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE, ADT, Chambre des métiers, PETR Partenariat financier : Europe (potentiel éligible LEADER), État, Région / Banque des Territoires, Département</p>	
<p>Projet 2.2.4 : Mettre en valeur le site de l'ancien abattoir</p> <p>Descriptif : L'ancien abattoir a été aménagé en espace de spectacles. La potentialité de cet équipement n'est pas exploitée à sa capacité maximale et ce malgré sa proximité et de l'attractivité de la voie verte drainant de nombreux touristes.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Valence d'Agen ou Communauté de Communes des Deux Rives</p> <p>Coût estimatif : A déterminer</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024 – Travaux en cours</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : ADT, Office du tourisme intercommunal, PETR, CAUE Partenariat financier : État, Région, Département, Communauté de Communes</p>	  
<p>Projet 2.2.5 : Valorisation et réhabilitation du Port Canal</p> <p>Descriptif : Une nouvelle convention de gestion du port sur le Canal doit être signée en 2024 avec les Voies Navigables de France (VNF) et la ville de Valence d'Agen. A cette occasion il convient d'entreprendre la valorisation et la réhabilitation de cet équipement. Il s'agit d'améliorer l'accueil de l'ensemble des usagers de canal et de la Voie verte.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Valence d'Agen</p> <p>Coût estimatif : A déterminer</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024 : renouvellement de la convention avec VNF 2025 : Études d'aménagements</p>	

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : ADT, Office du tourisme intercommunal, VNF, CAUE, PETR

Partenariat financier : Europe (potentiel éligible LEADER), État, Région (suivant dispositifs en vigueur), Département, Communauté de Communes



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- Respect de la planification
- Respect du budget
- Evolution de la fréquentation du camping : nombre de nuitées, taux de remplissage, durée des séjours par catégories (tourisme – professionnel)
- Nombre de camping-cars et de bateaux de passage
- Nombre de panneaux touristiques installés

Axe 3	Fiche action 3.1.
ANIMER LA VIE LOCALE ET CONSOLIDER L'OFFRE DE SERVICES	SE DOTER D'ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La commune de Valence d'Agen en sa qualité de « Bourg-centre » ainsi que la communauté de communes offrent des services de qualité aux valenciens et habitants du bassin de vie. Toutefois, le niveau de services doit être ajusté et certains équipements sont vieillissants	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Offrir des équipements de qualité - Réhabiliter les équipements existants - Proposer une offre de service adaptée 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.1 : Réhabiliter la Halle Jean Baylet</p> <p>Descriptif : La Halle Jean Baylet accueille diverses manifestations que ce soit à caractère sportif, culturel ou commercial (gala de danse, trophée des villes, Noël en cirque...) à rayonnement intercommunal ou régional. Ce bâtiment est vieillissant et la toiture présente un défaut d'étanchéité. Parmi les travaux de réhabilitation, sont envisagées des actions afin d'améliorer les performances énergétiques et acoustiques de ce bâtiment ainsi que la réfection des revêtements de sols.</p> <p><u>Référentiel territorial du Pacte Vert</u> : 6.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Valence d'Agen</p> <p>Coût estimatif : A déterminer</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024 Travaux de revêtements de sols</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Bureau d'études, PETR Partenariat financier : État, Région, Département, Communauté de Communes</p>	 

Projet 3.1.2 : Réhabiliter la salle Gipoulou

Descriptif : La salle Gipoulou est une salle multi-usage à destination des associations où sont organisées diverses manifestations : assemblées générales, activités (gymnastique, danse, belote, éveil et découverte à destination de la petite enfance...). La structure du bâtiment nécessite un rafraîchissement ainsi qu'une amélioration de sa performance énergétique.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6.

Maître d'ouvrage : Commune de Valence d'Agen

Coût estimatif :

Toiture – Étanchéité : A déterminer
Changement menuiseries : A déterminer

Calendrier prévisionnel :
2025-Etudes

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Associations, PETR
Partenariat financier : Région, Département, Communauté de Communes



Projet 3.1.3 : Réhabiliter et moderniser le cinéma

Descriptif : Le cinéma théâtre Apollo a été créé en 1922. La municipalité a repris la gestion de cet équipement culturel en 2014. Outre la projection classique de films (12 700 entrées en 2018), des conférences et des animations sont organisées : spectacles, pièces de théâtre, ciné-goûters, ciné-débats...

Maître d'ouvrage : Commune de Valence d'Agen

Coût estimatif :

Acquisition du foncier : A déterminer
Travaux accessibilité : 30 000 € HT
Toiture – isolation : A déterminer
Divers agencements : A déterminer

Calendrier prévisionnel :
2020 Acquisition du foncier
2021 Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Bureau d'études
Partenariat financier : Région, Département, Communauté de Communes



Supprimée



Projet 3.1.4 : Réhabiliter et moderniser la médiathèque

Descriptif : La médiathèque de Valence d'Agen est une médiathèque « tête de réseau » qui irrigue les bibliothèques municipales de la Communauté de Communes (Auvillar, Lamagistère, Donzac, Malause, Pommevic, Castelsagrat...). Aménagée dans les années 90 dans une ancienne école, elle nécessite aujourd'hui une réhabilitation complète.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6.

Maître d'ouvrage : Commune de Valence d'Agen (ou Communauté de Communes)

Coût estimatif : A déterminer

Calendrier prévisionnel :
2025 Études

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : Médiathèque départementale, architecte, PETR
Partenariat financier : État, Région / Banque des territoires, Département, (Communauté de Communes)



Projet 3.1.5 : Réhabiliter le stade et ses aménagements périphériques

Descriptif : Le stade municipal de Valence d'Agen avec ses aménagements périphériques est un complexe composé de terrains de rugby, de tribunes, vestiaires, salle de musculation, locaux de rangement, d'un patinodrome, des terrains de tennis couverts et non couverts, d'un centre équestre, d'une piscine d'été, de parkings qui nécessite une réhabilitation complète.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6.

Maître d'ouvrage : Commune de Valence d'Agen

Coût estimatif :
1 230 000€ /Ht en plusieurs tranches

Calendrier prévisionnel :
2024 : 1ère tranche en cours 370 000€/Ht
2025 : 2ième tranche 225 000€/Ht

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : Jeunesse et Sports, associations sportives, PETR
Partenariat financier : État, Région, Département, Communauté de Communes des Deux Rives, Agence nationale du sport



Projet 3.1.6 : Étendre la maison de santé

Descriptif : La maison de santé de Valence d'Agen créée en 2018 nécessite, après son ouverture, une extension pour étendre les locaux actuels afin d'accueillir de nouveaux professionnels de santé,

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4, 6.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes

Coût estimatif :
A déterminer

Calendrier prévisionnel :
2024 : extension sur parcelle attenante – acquisition et études

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : ARS, professionnels de santé, PETR
Partenariat financier : Europe (potentiel LEADER), État, Région, Département



Projet 3.1.7 : Créer un multi-accueil

Descriptif :
Cette structure, gérée par la Communauté de Commune des Deux Rives, complémentaire à la crèche communautaire de Golfech offre aujourd'hui une capacité de 20 places. Compte tenu, d'une part, d'une liste d'attente actuelle et d'autre part, des conséquences engendrées par l'accueil de nouvelles familles avec le grand carénage de Golfech, la construction d'un nouveau multi-accueil est devenu indispensable étant donné que la structure actuelle ne peut être agrandie.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes des Deux Rives

Coût estimatif : A déterminer

Calendrier prévisionnel :
2024 - En cours (programmation)

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : CAF, PETR
Partenariat financier : Europe (potentiel LEADER), État, Région, Département, CAF, MSA



Projet 3.1.8 : Réaliser un club-house au stade

Descriptif : Les installations sportives du stade municipal permettent d'accueillir la pratique du rugby et celle du roller, deux clubs de renommée nationale pour l'un (rugby) et internationale pour l'autre (roller). Afin de permettre aux associations concernées de rayonner au plan national, voire international, la communauté de communes a décidé de construire un club house commun au rugby et au roller.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes des Deux Rives

Coût estimatif : 1 000 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

2019
2020
2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Architecte, milieu associatif, PETR

Partenariat financier : État, Région, Département



Réalisée



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- Nombre d'évènements – manifestations organisées
- Superficie de bâtiments réhabilités – créés
- Nombre de professionnels de santé accueillis
- Nombre de logements créés pour les internes et taux d'occupation
- Nombre de places en multi-accueil créées et taux de remplissage

Axe 3	Fiche action 3.2.
ANIMER LA VIE LOCALE ET CONSOLIDER L'OFFRE DE SERVICES	ACCOMPAGNER LA VIE ASSOCIATIVE
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La ville de Valence d'Agen en qualité de commune « Bourg-centre » bénéficie d'une richesse de la vie associative avec un besoin accru en termes de locaux à mettre à disposition.	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition des associations des locaux adaptés - Inciter à la mutualisation des équipements 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.1 : Rendre accessible les bâtiments associatifs</p> <p>Descriptif : La commune de Valence d'Agen a mis en œuvre un Agenda d'Accessibilité Programmée afin de mettre aux normes les établissements recevant du public.</p> <p>Une planification a été élaborée et trois bâtiments accueillant des associations restent à mettre aux normes.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 4, 6.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Valence d'Agen et Communauté des Communes</p> <p>Coût estimatif : A déterminer</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024- Aménagements en cours</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Associations, PETR Partenariat financier : Région, Département, Communauté de communes, État</p>	<p>Liste des bâtiments intégrés à l'Ad'AP :</p> <p><i>Abattoir</i></p> <p><i>ALVA</i></p> <p><i>Centre équestre</i></p> <p><i>Chapelle de Castels</i></p> <p><i>Complexe Gipoulou</i></p> <p><i>Halle Jean Baylet</i></p> <p><i>Villa Campredon</i></p> <p><i>Médiathèque</i></p> <p><i>Espace République</i></p> <p><i>Stade municipal</i></p> <p><i>Tennis couvert</i></p> <p><i>CLAM</i></p> <p><i>Maison port canal</i></p> <p><i>Cinéma</i></p>

Projet 3.2.2 : Etendre l'offre et mutualiser les locaux associatifs

Descriptif : Le complexe sportif de l'ALVA, situé Avenue de Bordeaux regroupe plusieurs sections. Il s'agira d'agrandir les locaux par l'aménagement d'un ancien appartement.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6.

Maître d'ouvrage : Commune de Valence d'Agen

Coût estimatif :
A déterminer

Calendrier prévisionnel :
2024: *Études*

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Associations, PÉTR

Partenariat financier : Région (suivant dispositifs en vigueur), Département, Communauté de communes, État



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- Respect de la planification
- Respect du budget
- Superficie des locaux mis à disposition des associations
- Nombre d'associations bénéficiaires de locaux
- Nombre de locaux mutualisés

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2026

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
 - o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
 - o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;
 - o Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1ère génération				Avenant-Contrat 2nde génération					Objectif territorial du Pacte Vert
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Axe stratégique 1 : OFFRIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ											
ACTION 1.1. VALORISER ET PARTAGER LES ESPACES PUBLICS	1.1.2 Aménager le parvis et le jardin public		achevée								
	1.1.3 Mettre en valeur les espaces publics							réalisation			4, 6
ACTION 1.2. RÉDUIRE LA VACANCE EN PROPOSANT UNE OFFRE RÉSIDENIELLE DE QUALITÉ	1.2.2 Mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat							réalisation	réalisation	réalisation	4
Axe stratégique 2 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE											
ACTION 2.1. SOUTENIR LE COMMERCE DE PROXIMITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	2.1.2 Reconquérir les espaces commerciaux							en études			5, 6
	2.1.4 Étendre et réhabiliter le centre de formation communautaire		achevée								
ACTION 2.2. PROMOUVOIR LE TERRITOIRE	2.2.2 Valoriser les lavoirs et création d'un circuit							Etudes	Etudes		6
	2.2.3 Mettre en valeur le moulin Castels								Etudes		6
	2.2.4 Mettre en valeur le site de l'ancien abattoir							Réalisation			6
	2.2.5 Valoriser et réhabiliter le Port Canal							Etudes	Etudes		6
Axe stratégique 3 : ANIMER LA VIE LOCALE ET CONSOLIDER L'OFFRE DE SERVICES											

